

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Déli
--------------------------------------	----------------	-----------------------------------

bération

23	23	21
----	----	----

L'an deux mille dix-sept et le 23 mars à 13 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Date de la convocation :  
**16/03/2017**

Date d'affichage :  
**17/03/2017**

**MF/N° 4**

Secrétaire de séance : Dominique BATELOT

**Présents** : PONCE Michel, LANTIN Gérard, NORMAND Marie, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, GHIBAUDO Françoise, PAVAN Guillaume, THUY Bernard, PIANA BONNAURE Pascale, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, BATELOT Dominique, AGNEL Paulette, LAUGIER Gilles, ARMENGOL Philippe, CERUTTI Jérémy.

**Procurations** : RICHARD Louis donne procuration à BANACHE Guy, CASTIGLIONE SAURY Aline donne procuration à PONCE Michel, ERRERA Caroline donne procuration à LANTIN Gérard, SENET Bernard donne procuration à AGNEL Paulette.

**Absents** : VLASIC Marianne, DUCKIT Serge.

Objet :

**Adhésion à la mission optionnelle de remplacement et de renfort du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse.**

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des missions optionnelles développées par le Centre de Gestion et la possibilité pour les collectivités d'y faire appel en tant que besoin.

Indique que dans le cadre de ces prestations facultatives, le Centre de gestion propose la mise à disposition de personnels (en contrats) telle que prévu à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires.

Déclare qu'une convention précisant les tâches confiées à l'agent, la durée de la mission et le remboursement de la mise à disposition est conclue entre la collectivité et le centre de Gestion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vote à l'Unanimité

**AUTORISE**

Le Maire à faire appel en tant que besoin au service de remplacement et de renfort et à signer la convention de mise à disposition.

Ainsi fait et délibéré

Pour copie certifié conforme le 03/04/2017  
MAIRIE DE VELLERON

**Le Maire,**

**Michel PONCE**



2017-008